

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 28 mars 2011

Commission «Politique de la Ville, Enfance, petite enfance » Séance du 15 mars 2011

## 9 Ecoles - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M.CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. PORAS

Pouvoir à :

M. GRIMBERT

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Mme MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. SEGUIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. TAHI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Des subventions sont accordées, chaque année, aux écoles afin de financer les actions relatives aux projets d'écoles : Actions Educatives et Culturelles (AEC), classes à Projets Artistiques et Culturels (PAC), Ateliers de Pratiques Artistiques et Culturelles (APAC), sorties, classes de découvertes. Tous ces projets doivent être conformes aux exigences de l'Inspection de l'Education nationale.



# maintenant !

La Ville participe à ces actions, cofinancées par d'autres partenaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer les subventions aux écoles maternelles et élémentaires selon les tableaux joints à la présente délibération. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par la communication, par chacune des écoles ayant perçu une subvention en 2011, d'un bilan des projets de l'année précédente.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Politique de la Ville, Enfance, petite enfance » en date du 15 mars 2011.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser le versement des subventions d'un montant global de 14 675,00 € au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement scolaire. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par l'envoi, par chacune des écoles, d'un bilan des projets de l'année précédente pour les écoles ayant perçu une subvention en 2010.

**Article 2** : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet (compte 6574 sous fonction 213).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 AVR. 2011** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

**04 AVR. 2011**

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil le 05/04/11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rahuy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

